



**Conseil d'administration  
de l'Entité des Nations Unies  
pour l'égalité des sexes  
et l'autonomisation des femmes**

Deuxième session ordinaire de 2015

15-16 septembre 2015

Point 3 pour l'ordre du jour provisoire

**Évaluation**

**Évaluation des activités d'appui normatif d'ONU Femmes et leur lien avec les activités opérationnelles.**

1. Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) porte à l'attention du Conseil d'administration d'ONU Femmes l'évaluation ci-jointe menée par la Division de l'inspection et de l'évaluation du Bureau des services de contrôle interne (DIE-BSCI) d'ONU Femmes, qui figure dans le document [E/AC.51/2015/9](#). La réponse officielle d'ONU Femmes à l'évaluation du BSCI figure dans l'annexe au rapport.

2. Sur la base d'une évaluation des risques menée par la DIE-BSCI en vue d'identifier les priorités du Secrétariat en termes d'évaluation des programmes, le BSCI a identifié ONU Femmes aux fins d'évaluation. Le Comité du programme et de la coordination a choisi l'évaluation des programmes d'ONU Femmes pour considération lors de sa 55<sup>e</sup> session de juin 2015 (cf. [A/68/16](#), para. 158). L'Assemblée générale a approuvé ce choix dans sa résolution 68/20. Après une phase de cadrage, la DIE-BSCI a identifié comme objectif de l'évaluation la détermination aussi systématique et objective que possible de la pertinence et de l'efficacité d'ONU Femmes dans la réalisation de son mandat en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes par le biais de ses activités d'appui normatif et de leur lien avec les activités opérationnelles. ([E/AC.51/2015/9](#), paragraphe 3).

3. Le BIE d'ONU Femmes avait prévu une évaluation des activités d'appui normatif de l'entité au sein de son plan d'évaluation institutionnel approuvé pour la période 2014 - 2017 ([UNW/2014/CRP.5](#)). Dans un effort visant à accroître l'efficacité et à éviter la duplication des efforts, le BIE d'ONU Femmes et la DIE-BSCI ont convenu que cette dernière mènerait son évaluation indépendante en lieu et place de l'évaluation prévue par le BIE d'ONU Femmes. Il a également été décidé que la DIE-BSCI se reposerait sur le BIE d'ONU Femmes en tant que point focal pour l'évaluation. À ce titre, ce dernier a prodigué des conseils généraux et a facilité la mobilisation des parties prenantes.

4. Le Bureau des services de contrôle interne a présenté son évaluation ([E/AC.51/2015/9](#)) au Comité du programme et de la coordination en juin 2015 lors de sa cinquante-cinquième session. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de faire siennes les recommandations énoncées aux paragraphes 64 à 67 du rapport du BSCI sur l'évaluation des programmes d'ONU Femmes et a fourni de nouvelles conclusions et recommandations ([E/AC.51/2015/L.4/Add.6](#)).